DISTRIBUTION : Générale
J/04-01/SR/Finale
ORIGINAL : Anglais

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE DE L'AMÉRIQUE DU NORD
Session n° 04-01 du Comité consultatif public mixte (CCPM)

12 mars 2004
Oaxaca, Mexique

Compte rendu de discussion[1]

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a tenu une session ordinaire le 12 mars 2004, le lendemain du Symposium sur le maïs et la biodiversité. Les membres du CCPM ont aussi participé à une réunion à huis clos avec le Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE (Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement) (ci-après le « CEDAA ») et les représentants suppléants des membres du Conseil de la CCE. Certains membres du CCPM ont aussi pris part à une réunion du Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air. Toutes ces réunions ont été tenues au même endroit.

Le présent compte rendu de discussion sur chacun des points à l'ordre du jour fait état de l'ensemble des décisions prises par les membres du CCPM; il indique les mesures de suivi à prendre et les responsables de ces mesures (voir l'ordre du jour à l'annexe A et la liste des participants à l'annexe B). Prière de noter que tous les documents connexes au Symposium sont consultables sur une page distincte du site Web de la CCE (<http://www.cec.org>).

On peut également se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter sur le site Web de la CCE.

Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente

La présidente du CCPM, Mme Donna Tingley, souhaite la bienvenue à tous les participants et indique que tous les membres du Comité sont à Oaxaca. Elle souligne cependant que M. Mindahi Bastida-Muñoz, qui représente le CCPM au sein du Groupe consultatif d'experts sur le maïs et la biodiversité (ci-après le « Groupe consultatif »), était en train de préparer avec ce groupe le suivi du Symposium, et que Mme Ann Bourget a dû quitter la réunion en raison d'une urgence. Mme Tingley donne ensuite un aperçu de la structure et du mandat du CCPM, puis invite les membres de ce dernier à se présenter.

M. Luis Hernandez López présente ensuite à la présidente du CCPM et à la chef du secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce (absente) un parchemin symbolisant le respect et la reconnaissance de l'engagement de la CCE et du CCPM

[1] AVERTISSEMENT : Le présent compte rendu de discussion a été établi avec soin et les membres du CCPM l'ont adopté, mais il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

face au processus démocratique, à la participation du public et à la transparence, engagement dont ils ont fait preuve au cours du Symposium sur le maïs et la biodiversité.

Adoption de l'ordre du jour provisoire

Les membres adoptent l'ordre du jour, mais reportent à un moment ultérieur du programme la séance à huis clos avec les représentants suppléants.

Compte rendu du directeur exécutif de la CCE et période de questions

Le directeur exécutif de la CCE, M. William Kennedy, donne un aperçu des priorités actuelles de la Commission et de ses récentes réalisations :

- La gestion des déchets dangereux est un domaine prioritaire, conformément aux directives du Conseil. Les activités connexes comprennent le parachèvement d'un rapport sur les expéditions transfrontières de déchets dangereux, des travaux sur les accumulateurs au plomb usés en tant que flux de déchets prioritaire et l'instauration d'un projet visant le secteur des composants électroniques.
- La mise en œuvre du Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord débutera par des travaux sur trois espèces marines suscitant des préoccupations communes en Amérique du Nord : le rorqual à bosse, le puffin à pieds roses et la tortue luth. Ces travaux seront axés sur des résultats concrets et des travaux « sur le terrain ».
- Un document sur les nouvelles orientations du programme de gestion rationnelle des produits chimiques sera présenté au Conseil en juin. La CCE est en train d'apporter la dernière main au plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au lindane. Le PARNA relatif au chlordane a été parachevé récemment, tandis que l'établissement d'un rapport spécial sur les substances chimiques toxiques et la santé des enfants, dans la série *À l'heure des comptes*, est pratiquement terminé.
- La CCE a établi un rapport sur le maïs et la biodiversité en vertu de l'article 13 (le Symposium tenu la veille constitue une importante étape de cette initiative).
- Le groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE s'est réuni cette semaine en vue de déterminer les premières étapes de l'élaboration d'un plan stratégique qui orientera le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

Le directeur exécutif parle ensuite de la nécessité de renforcer les partenariats, particulièrement ceux qui permettraient d'obtenir de nouveaux fonds pour la CCE, compte tenu du fait que le budget de cette dernière est fixe, que les enjeux se multiplient et que les attentes deviennent de plus en plus élevées. Les partenariats avec des institutions financières multilatérales et le secteur privé sont particulièrement ciblés. Il souligne en outre qu'il s'agit là de l'une de ses priorités en tant que directeur exécutif et qu'il est déjà entré en contact avec la Banque mondiale, d'autres institutions financières multilatérales et le secteur privé.

M. Kennedy mentionne que, en 2003, la CCE a commandé au Centre international Unisféra (un groupe d'experts-conseils de Montréal) une étude du fonctionnement des quelque quarante groupes de travail que compte la CCE et qui réalisent une grande partie des travaux de celle-ci. Le rapport d'étude renferme des idées intéressantes. Il servira de plateforme à partir de laquelle

on pourra déterminer les changements à apporter en vue d'améliorer la reddition de comptes; il permettra aussi de mieux définir l'orientation des travaux et aura pour résultat une visibilité et une efficacité accrues. Des propositions seront soumises aux représentants suppléants à l'automne.

Le directeur exécutif conclut son exposé en informant l'assemblée que, la veille de la présente réunion, le Secrétariat a proposé aux représentants suppléants d'élaborer une « déclaration de Puebla » (nota : la session ordinaire du Conseil aura lieu du 21 au 23 juin à Puebla, au Mexique). À l'instar du *Programme d'action commun*, qui était articulé autour de l'examen quadriennal du fonctionnement de la CCE, la déclaration de Puebla constituerait une réponse à l'examen décennal et définirait les orientations futures de l'organisation. Le directeur exécutif avance quelques idées quant aux domaines prioritaires nécessitant un engagement renouvelé de la part des trois pays :

- renforcer la coopération environnementale,
- promouvoir les liens entre l'environnement et le commerce,
- combler les besoins sur le plan de la gestion de l'environnement,
- travailler plus étroitement avec divers partenaires, y compris le secteur privé,
- favoriser les projets « sur le terrain » axés sur des résultats.

Compte rendu du directeur de l'Unité des communications sur les questions d'application

Le directeur de l'Unité des communications sur les questions d'application, M. Geoffrey Garver, présente un rapport d'étape sur les communications des citoyens. Il souligne que la dernière communication, qui porte sur les déchets dangereux à Arteaga, État de Coahuila (Mexique), a été rejetée parce qu'elle ne satisfaisait pas aux critères applicables aux communications. Les auteurs disposent de trente jours pour soumettre une communication conforme à ces critères.

Le CCPM reçoit régulièrement des lettres dans lesquelles on lui demande de l'information sur des communications particulières. M. Garver donne des exemples du genre de renseignements que le CCPM pourrait fournir au Secrétariat au sujet des communications. Le CCPM est bien placé pour donner son avis sur la portée de l'information à recueillir et, du fait qu'il est « les yeux et les oreilles » de l'institution, pour indiquer au Secrétariat à quel endroit s'adresser pour obtenir de l'information au cours de la constitution d'un dossier factuel.

Le directeur de l'Unité informe l'assemblée que le Conseil, à l'issue d'un vote, a prescrit au Secrétariat de constituer un dossier factuel concernant la communication Exploitation forestière en Ontario (SEM-02-001), et que l'Unité est en train d'établir les dossiers factuels concernant les communications Molymex II et Tarahumara.

La présidente du CCPM remercie MM. Kennedy et Garver pour leurs exposés.

Le directeur exécutif ajoute que l'ANACDE définit le rôle du CCPM, qui consiste à fournir des avis au Conseil et de l'information au Secrétariat afin d'aider ce dernier à s'acquitter de son mandat. À son avis, le CCPM pourrait être très utile dans un autre domaine : il pourrait avancer des idées sur la façon d'amener le secteur privé à participer d'une manière constructive aux travaux de la CCE. Il ajoute que, jusqu'à un certain point, les rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* et le processus relatif aux communications des citoyens ont fait naître une

relation antagoniste entre la CCE et le secteur privé. Il demande au CCPM de fournir à la CCE des conseils sur la façon de renforcer ses partenariats.

Mme Tingley invite les membres du CCPM à réfléchir à cette demande et indique qu'une discussion sur le sujet pourrait avoir lieu au cours de la période réservée aux groupes de travail. Elle laisse ensuite la parole aux membres du Comité. Leurs observations et questions comprennent les suivantes :

- « Cette inclination marquée pour le secteur privé me préoccupe. Je crois qu'on est en train de privatiser la CCE. Il est évident qu'il faut amener le secteur privé à participer, mais pas nécessairement en priorité. Il faudrait s'intéresser tout autant aux universités et aux intervenants sociaux, par exemple. Ai-je raison de penser ainsi? »
- « En ce qui a trait au maïs et à la biodiversité, il est extrêmement important de reconnaître le degré de participation du public au Symposium et de tenir compte des opinions qui ont été exprimées. Ces opinions doivent être incluses dans le rapport final, de même que les principales recommandations adressées spécifiquement au gouvernement mexicain pour qu'il prenne des mesures. »
- « Quelle est la situation en ce qui concerne la communication Lac de Chapala, soumise en vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE? Cette communication a été déposée il y a un an. De tels délais préoccupent le CCPM. »
- « Comment la CCE choisit-elle ses consultants? Le Centre international Unisféra et Stratos Inc. sont des groupes canadiens qui participent également à l'examen décennal. Y a-t-il des consultants des États-Unis et du Mexique qui contribuent à cette importante évaluation? »
- « Il est nécessaire d'accroître la participation du secteur privé, car celle-ci a diminué au fil des ans. Il serait utile de savoir comment les entreprises peuvent intégrer le développement durable dans leur processus décisionnel. La situation a évolué. »
- « Ce sont les grandes entreprises qui participent à des programmes d'application volontaire et qui s'orientent dans la bonne direction. Il est important de tirer parti de leur expérience. Toutefois, nous devons également amener les petites et moyennes entreprises à s'engager. Ces dernières ont aussi des impacts sur l'environnement, comme le montrent les tendances présentées dans le rapport *À l'heure des comptes 2000*. »
- « Petite mise en garde : les Autochtones pourraient ne pas voir d'un très bon œil un programme visant principalement une association avec le secteur privé et des institutions financières internationales. Au cours des exposés livrés hier par des intervenants autochtones, d'importantes réserves ont été émises au sujet des multinationales et des grosses entreprises. Lorsqu'on établit de nouvelles relations, il faut garder à l'esprit les préoccupations des Autochtones. La CCE devrait élaborer des critères applicables à la conclusion de partenariats qui desservent le mieux ses propres intérêts et ceux de l'environnement. Lorsque vous acceptez de l'argent, le risque de perdre votre indépendance et votre crédibilité est toujours présent. »
- « Je crois que plus l'apport d'avis extérieurs est grand, meilleures sont nos décisions. L'industrie a une contribution à apporter, mais ni plus ni moins que d'autres intéressés. L'objectif est-il d'obtenir des fonds? D'apprendre des choses au sujet de la gestion ou d'autres activités particulières que l'industrie met en œuvre d'une manière fructueuse? Toute forme de financement comporte des liens. »
- « Le CCPM devrait contribuer directement à l'élaboration de la déclaration de Puebla. Les éléments qui ont été mentionnés et que l'on songe à inclure dans cette déclaration ne

sont pas nécessairement ceux que le CCPM souhaiterait. Il faut saisir cette occasion pour orienter la prochaine phase des travaux de la CCE. Nous ne voulons pas qu'on nous demande de formuler des observations sur un document dont la version finale est déjà établie. »

- « Il serait prématuré d'envisager quelles conclusions ou quelles cibles éventuelles du rapport du CEDAA doivent être incluses dans une déclaration provisoire. »
- « Personne ne souhaite la privatisation de la CCE, mais la participation du secteur privé est importante. »
- « C'est le secteur privé qui est à l'origine de la plus grande partie de la pollution. Il détient des solutions à ce problème et il doit être responsable de ses actes. Il y a beaucoup de travail à faire. »
- « Les communications Molymex II et Tarahumara ont été déposées il y a quelques années conformément au processus prévu aux articles 14 et 15 de l'ANACDE – qu'est-ce qui retarde leur traitement? »

La présidente du CCPM demande à MM. Kennedy et Garver de répondre aux intervenants.

Le directeur exécutif remercie les membres du CCPM pour leurs observations. En ce qui a trait à la coopération avec le secteur privé, M. Kennedy précise qu'il n'a pas l'intention de privatiser la CCE. Il tente de redresser un déséquilibre d'ordre budgétaire, comme il l'a indiqué plus tôt. Il ne recommande pas une réorientation de la CCE, mais plutôt un élargissement des partenariats. Il faut pouvoir compter sur de solides partenariats de travail lorsqu'on tente de régler des problèmes environnementaux et commerciaux. M. Kennedy convient qu'il serait souhaitable d'établir des critères.

Il confirme également que le Secrétariat de la CCE continuera de réserver une place de choix aux peuples et collectivités autochtones. Il est important de veiller au maintien de la crédibilité de l'organisation auprès des peuples autochtones tout autant que du secteur privé.

En ce qui a trait à l'intégration des préoccupations locales dans le rapport visé à l'article 13 de l'ANACDE, le directeur exécutif affirme que la CCE excelle dans ce domaine. Seule la Commission a pu organiser un symposium comme celui tenu la veille, où toutes les parties intéressées étaient assises autour d'une même table. Il reste maintenant un défi à relever, celui d'établir un rapport équilibré.

Quant au choix des consultants, le directeur exécutif soutient que la CCE s'est toujours efforcée de retenir les services des meilleurs consultants de chaque pays. Dans le cas du Centre international Unisféra, son personnel est qualifié et il a présenté la moins coûteuse des trois propositions reçues – les coûts constituent un enjeu important pour la CCE, compte tenu de son budget actuel. En ce qui concerne l'examen décennal, c'est le CEDAA qui a reçu les propositions et qui a procédé au choix des consultants.

M. Garver explique que la rapidité d'exécution est un défi constant pour l'Unité qu'il dirige. Il rappelle au CCPM que l'Unité a publié six dossiers factuels en 2003! La version provisoire des dossiers factuels concernant les communications Molymex II et Tarahumara est presque terminée. En ce qui a trait à la communication Exploitation forestière en Ontario, il précise que le Conseil a décidé, à l'issue d'un vote, que le dossier factuel porterait sur toutes les unités d'aménagement forestier mentionnées dans la communication, à l'exception de quatre.

Nota : À ce moment-ci de la discussion, le directeur exécutif doit retourner à la réunion avec les représentants suppléants. Les autres observations sont adressées au directeur des programmes de la CCE.

- Certains membres du CCPM ont pris part à des entrevues exhaustives au cours de l'établissement du rapport du Secrétariat sur les peuples autochtones. Où en est-on avec ce rapport? Il faut s'assurer qu'au cours du suivi qui y sera donné, le CCPM n'ait pas à revenir en arrière.

Le directeur des programmes répond qu'il existe deux possibilités de suivi. En premier lieu, le Secrétariat a déjà pris certaines mesures en déterminant de quelle façon la participation des Autochtones sera assurée dans des projets donnés. En second lieu, des fonds (73 800 $CAN) seront également affectés, en 2004–2005, au renforcement des capacités, et les travaux dans ce domaine pourraient être axés sur une participation accrue des peuples autochtones aux activités de la CCE. Une question demeure : quel serait le meilleur moyen d'examiner, de concert avec le CCPM, les grands enjeux soulevés dans le rapport? La Commission attend les suggestions du CCPM à cet égard. L'initiative de renforcement des capacités a été confiée à un membre du personnel de la CCE.

La présidente du CCPM cède maintenant la parole aux membres du public. (Note : En raison de problèmes intermittents sur le plan de la traduction simultanée, certaines interventions n'ont peut-être pas été enregistrées intégralement.)

- Il est important d'inciter vivement les pouvoirs publics à poursuivre leurs mesures d'assainissement de l'environnement. Dans le cas du golfe du Mexique, par exemple, le gouvernement américain a financé des activités de remise en état, puis a mis fin à ce financement. Il faut aussi prendre des mesures pour éliminer les déchets dangereux le long de la frontière américano-mexicaine. Les déchets devraient être réexpédiés dans le pays d'origine.
- Les travaux sur les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation ne devraient pas être limités à trois espèces. Il y en a tellement d'autres qui sont en péril.
- Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on veut s'assurer la participation du secteur privé, ce qui n'est pas toujours facile à faire.
- Les groupes de travail de la CCE manquent de transparence. La plupart sont constitués de fonctionnaires exclusivement et le public n'a aucune idée de leurs fonctions. Cette situation est contraire à l'esprit de la CCE. Ce n'est pas normal.
- Avant de solliciter la participation du secteur privé, il faut établir des objectifs clairs. S'agit-il d'obtenir des fonds? De partager des compétences? De collaborer? Il faut bien connaître nos besoins et établir des partenariats adaptés aux visées de l'institution. L'obtention de fonds n'est peut-être pas ce qui convient le mieux.
- Il est beaucoup plus compliqué d'amener la petite entreprise à participer aux travaux de la CCE. Et si on y arrive, il faut faire preuve de prudence. Dans la déclaration de Puebla, toute mention de partenariats avec l'industrie devra être soigneusement soupesée afin de ne pas donner l'impression que la CCE est tournée vers l'industrie.

Comptes rendus des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux

La présidente du CCPM invite ensuite le président du Comité consultatif national (CCN) du Canada à prendre la parole. Celui-ci donne d'abord un aperçu du suivi qui a été donné au rapport déposé lors de la dernière séance du Comité, à Miami. Le CCN a fait parvenir au CEDAA une lettre dont les principaux points sont les suivants : des progrès constants ont été réalisés au cours des dix dernières années et le processus ayant permis d'établir un dialogue avec la société civile devrait être intégré dans d'autres accords commerciaux; comme le budget de la CCE est insuffisant, l'organisation risque d'entrer en concurrence avec des universités et des organisations non gouvernementales lorsqu'elle sollicite un financement; le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) n'aurait pas dû être discontinué; il faut accélérer le traitement des communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15; en ce qui a trait au processus relatif auxdits articles, il existe un conflit d'intérêts résultant du fait que les Parties sont juges et parties. En terminant, le président du CCN mentionne que le mandat des membres actuels prend fin le 1er mai 2004. Comme il ne sait pas si le sien sera renouvelé, il profite de l'occasion pour féliciter le CCPM pour son travail.

Le président du Comité consultatif gouvernemental (CCG) des États-Unis fait état de la réunion tenue en octobre 2003 à Washington, D.C. Le Comité a fait parvenir à l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis une lettre renfermant plusieurs recommandations. Premièrement, le CCG appuie l'approche stratégique et la vision du Plan opérationnel de la CCE. Les ressources financières étant limitées, il est important de cibler et de favoriser des partenariats qui permettront de marquer des progrès. Il faudrait accroître la représentation des peuples autochtones au sein des programmes de la CCE. Deuxièmement, en citant comme exemple les travaux sur la qualité de l'air, le CCG recommande de coordonner les activités des groupes de travail tant de l'Accord de libre-échange nord-américain que de la CCE. Troisièmement, il qualifie d'ambitieux le calendrier d'exécution de l'examen décennal, mais il ajoute que le CCG attend avec impatience le rapport complet du CEDAA et se réjouit à l'idée de la tenue éventuelle de réunions publiques dans chaque pays. Quatrièmement, le président du CCG souligne que le processus visé aux articles 14 et 15 atteint sa pleine valeur lorsqu'un dossier factuel est constitué. C'est d'ailleurs ce à quoi le public s'attend et c'est ce qui ouvre la voie à la reddition de comptes et au suivi. Le CCG des États-Unis est d'avis que le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale est bien placé pour instituer des mesures de suivi. En dernier lieu, il fait état des buts stratégiques actuels de l'EPA visant la conservation de la biodiversité, la santé des enfants et l'environnement, la promotion et l'amélioration de l'application et du respect des lois, l'utilisation durable et la conservation des ressources hydriques dulcicoles, l'amélioration de la qualité de l'eau et la gestion des bassins hydrographiques.

Discussion concernant un avis éventuel ou une lettre au Conseil sur l'élaboration d'un plan stratégique concernant les enjeux connexes à la qualité de l'air en Amérique du Nord

Mme Tingley mentionne que plusieurs membres du CCPM, dont elle-même, ont participé à une réunion du Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air, tenue le 10 mars. Les échanges ont été très productifs et il a été décidé que le groupe de travail connexe du CCPM rédigera une lettre résumant la contribution du Comité. Elle invite un membre de ce dernier groupe à présenter l'ébauche de la lettre adressée au président du Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air.

Les membres du CCPM approuvent la lettre sans y apporter de changement.

Suivi : Secrétariat, Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air

Suivi du CCPM

a) Symposium sur le maïs et la biodiversité

La présidente du CCPM remercie les membres du CCPM et du public d'avoir participé au Symposium. Elle mentionne que ce dernier a apporté une dimension humaine à une question très complexe et controversée. Les communications et les discussions, particulièrement celles portant sur une meilleure compréhension du contexte humain et social, aideront grandement le CCPM à formuler un avis au Conseil.

Mme Tingley invite le représentant du CCPM au sein du Groupe consultatif, M. Bastida-Muñoz, à prendre la parole. Celui-ci confirme d'abord que le rapport sera révisé afin de tenir compte des observations des participants. Sa version finale sera prête vers la fin d'avril, de sorte que le rapport pourra faire l'objet de discussions lors de la session ordinaire du Conseil, en juin. Il sera notamment recommandé, dans ce rapport, de s'assurer que les pouvoirs publics consacrent des fonds à la poursuite des recherches et à une plus grande sensibilisation non seulement des soi-disant « experts », mais aussi des collectivités, afin que les gens puissent faire des choix judicieux et prendre des décisions éclairées. M. Bastida-Muñoz regrette que l'apport de l'industrie de la biotechnologie n'ait pas été plus important. Des représentants d'Agrobio, de Monsanto et de Pioneer étaient présents, mais ils n'ont pas participé au débat. Le Symposium a fait ressortir les dimensions historique, culturelle et spirituelle d'une question très épineuse. Il explique en terminant que, étant lui-même un Autochtone du Mexique, il conserve toujours les semences de maïs dont se servaient ses grands-parents. Il se dit désolé de ce que la composition du Groupe consultatif ait été trop restreinte pour permettre un examen et une présentation de ces perspectives d'une manière déterminée et exhaustive.

Selon un autre membre, le Symposium a montré que, de toute évidence, deux mondes s'affrontent – le monde des scientifiques, des gens d'affaires et des universitaires, qui a foi en la science, et le monde des Autochtones, qui a foi en des pratiques et croyances. Il s'inquiète du fait que le directeur exécutif ait mentionné, dans son mot d'ouverture, que le rapport aurait un fondement scientifique. Le rapport sera voué à l'échec s'il ne tient pas valablement compte du lien holistique qui existe entre les peuples autochtones et le maïs.

Une longue discussion s'ensuit entre les membres du CCPM. Ces derniers conviennent que le Comité devrait envoyer une lettre au Conseil soulignant l'importance de s'assurer que la version finale du rapport traite du contexte humain et des droits des collectivités locales à la protection de leurs valeurs, et qu'elle englobe des recommandations concrètes de mise en œuvre, notamment à l'intention du gouvernement mexicain en ce qui a trait aux importations de maïs. Ils affirment également qu'il serait inacceptable que le rapport ne fasse l'objet d'aucun suivi.

Le groupe de travail du CCPM sur le Symposium élaborera une ébauche de lettre au Conseil, laquelle sera soumise à l'approbation des membres du Comité.

Suivi : Groupe de travail du CCPM, CCPM, Conseil

b) Examen des réponses du Conseil aux avis et aux lettres du CCPM

La présidente du CCPM signale que juste avant la réunion, elle a reçu des accusés de réception pour la plupart des lettres et avis du Comité. Encore une fois, les membres du CCPM se disent déçus des délais et de l'absence de réponses élaborées. Ce sujet sera abordé pendant la séance à huis clos avec les représentants suppléants, qui aura lieu plus tard au cours de la journée.

Suivi : Conseil

c) Articles 14 et 15 : suite de l'analyse

La présidente du CCPM indique que les représentants suppléants l'ont informée, la veille, que le Conseil était maintenant prêt à procéder à un examen de l'application de la résolution du Conseil n° 00-09 et qu'il souhaitait connaître l'opinion du CCPM sur la façon de procéder.

Un membre du CCPM fait remarquer que cette question a déjà été abordée dans l'avis n°03-05, intitulé *Restriction de la portée des dossiers factuels et examen de l'application de la résolution du Conseil n° 00-09 relative aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*, que le Comité a fait parvenir au Conseil en décembre 2003 et pour lequel il n'a reçu aucune réponse. Elle ajoute que le CEDAA se penchait également sur des sujets connexes au processus relatif aux communications des citoyens et qu'il avait embauché un consultant pour interviewer les membres du CCPM aux fins du rapport que le CEDAA doit établir, mais que le processus relatif aux communications n'avait pas été abordé explicitement. Une telle façon de procéder crée beaucoup de confusion. Elle rappelle à l'assemblée que le CCPM a déjà décidé d'examiner la question d'un éventuel conflit d'intérêts d'ordre structurel et qu'il en a informé le Conseil. Elle recommande au CCPM d'embaucher sous contrat l'*Environmental Law Institute* (ELI, Institut du droit de l'environnement), qui a déjà effectué, pour le compte du CCPM, une recherche sur la restriction de la portée des dossiers factuels et sur ce qui constitue une information suffisante, afin qu'il examine cette question au nom du CCPM. L'application de la résolution n° 00-09 est liée à l'efficacité. Ces sujets doivent être traités comme un tout.

Au cours de la discussion qui s'ensuit, certains membres soutiennent avec énergie qu'il ne faut rien faire d'autre tant que le Conseil n'aura pas répondu à l'avis n° 03-05, que cette situation s'est transformée en monologue pur et simple. On souligne que le CCPM a pour mandat de fournir des avis au Conseil et que, implicitement, le Conseil devrait répondre à ces avis. Le CCPM ne consulte pas le public et ne mène pas des recherches pour le simple plaisir de le faire! Il n'est pas là pour produire des documents seulement. La balle est dans le camp du Conseil. Certains sont d'avis qu'il faudrait demander au CEDAA de soumettre ces questions au Conseil.

Il est décidé de faire part de ces observations aux représentants suppléants lors de la séance à huis clos, de retenir les services de l'ELI pour qu'il examine la question du conflit d'intérêts et de demander à chaque membre du CCPM de prendre le temps de répondre aux questions du consultant du CEDAA. Lorsque la version finale du rapport de ce comité sera disponible, si le CCPM est d'avis que les enjeux n'ont pas été traités adéquatement, il pourra transmettre un autre avis au Conseil.

Suivi : Conseil, groupe de travail du CCPM, Secrétariat

d) Plan opérationnel de la CCE : renforcement des capacités

Mme Tingley rappelle que la CCE a discontinué le FNACE, malgré que le CCPM lui ait recommandé vivement de le maintenir. Le Comité a accepté de collaborer avec le Secrétariat afin d'élaborer une nouvelle initiative de renforcement des capacités à titre de solution de rechange. Il a suggéré d'axer cette initiative sur les peuples autochtones. La somme disponible s'élève à 73 800 $CAN pour 2004–2005.

Afin d'entamer la discussion, le directeur des programmes de la CCE décrit brièvement une proposition provisoire du Secrétariat. Parmi les suggestions retenues, on compte des stages qui permettraient à des Autochtones de travailler au Secrétariat, la mise en œuvre d'autres projets de biosurveillance à l'échelle locale, l'élargissement de la portée des documents et de l'information que produit la CCE en vue d'atteindre un plus vaste public (p. ex., dans le domaine de l'hygiène du milieu) et un soutien permettant à des Autochtones de participer à des réunions clés.

Au cours de la discussion qui suit, certains affirment que cet effort est très restreint par rapport aux besoins. Un membre souligne également qu'avec une somme aussi peu élevée consacrée à une initiative aussi importante, la participation des peuples autochtones risque d'être marginalisée. Il est à espérer que personne n'aura l'impression que la CCE, avec cette somme, pourra s'acquitter de son obligation envers les Autochtones. Toutefois, compte tenu que la décision a été prise au cours de l'établissement du budget, et ce, malgré les recommandations du CCPM concernant le maintien du FNACE, deux propositions préliminaires sont avancées :

- Embaucher une personne d'origine autochtone et charger celle-ci de mettre en œuvre les recommandations du rapport du Secrétariat sur les peuples autochtones et de déterminer, à long terme, la meilleure façon de procéder pour élaborer un programme visant la participation des peuples autochtones. Cette personne pourrait s'occuper de la collecte de fonds. On souligne que « quelqu'un doit prendre les mesures concrètes qui s'imposent à cet égard ».
- Déterminer dans quelle composante du programme actuel de la CCE les fonds pourraient le mieux servir à appuyer les peuples autochtones.

Les membres du CCPM conviennent que le groupe de travail du Comité doit continuer de travailler avec le Secrétariat afin d'élaborer une proposition plus détaillée.

Suivi : Groupe de travail du CCPM, Secrétariat

e) Session ordinaire du Conseil en 2004

La présidente du CCPM informe l'assemblée que les représentants suppléants ont accepté la proposition du Comité de tenir l'atelier public sur les orientations futures de l'application de l'ANACDE au début de la session ordinaire du Conseil. Cette façon de procéder permettra au public de formuler des observations avant la prise de décision.

Suivi : Conseil

f) Plan de communication du CCPM

Mme Tingley signale qu'elle a rencontré le directeur des communications de la CCE en janvier afin de discuter avec lui de la façon d'améliorer les communications tant à l'interne qu'à l'externe. Le CCPM a élaboré un plan provisoire à des fins de discussion et a soumis celui-ci aux représentants suppléants. Mme Tingley demande aux membres quelles sont leurs premières impressions sur ce plan.

Un membre souligne que le Symposium de la veille est le résultat d'une bonne stratégie de communication et demande des détails sur sa mise en œuvre. La chargée de liaison du CCPM indique que la CCE a chargé un consultant du Mexique de publiciser le Symposium. Au cours des semaines qui ont précédé le Symposium, le consultant a aussi organisé des ateliers, de concert avec des organisations non gouvernementales locales, afin d'attirer des participants. Le budget consacré au déplacement des participants était également assez élevé.

Un autre membre invite le public à soumettre au CCPM des observations écrites sur la façon d'apporter des améliorations.

Le plan de communication est approuvé sans modification.

Suivi : Secrétariat, Groupe de travail du CCPM

g) Discussion sur la séance à huis clos avec les représentants suppléants

La présidente du CCPM explique que, conformément aux directives du Conseil, le Comité et les représentants suppléants se réunissent deux fois par année. Cette coutume a été instauré il y a plusieurs années afin d'améliorer la communication entre les deux groupes et la coordination des activités. Ces séances se déroulent à huis clos, mais par souci de transparence, la présidente indique que le CCPM souhaite présenter les sujets qui seront abordés au cours de cette séance, qui aura lieu plus tard dans la journée.

Programme des activités publiques qui auront lieu pendant la session ordinaire du Conseil

Comme on l'a indiqué plus tôt, les représentants suppléants ont accepté que soit tenu en début de session l'atelier public sur les orientations futures de l'application de l'ANACDE. Le CCPM informera les représentants suppléants qu'il invitera le Secrétaire Cárdenas à s'adresser au public au cours de l'atelier. M. Pierre Marc Johnson, le président du CEDAA, sera également invité à présenter le rapport de ce dernier. Un ou des membres du CCPM feront part au Conseil des résultats de l'atelier. En outre, le CCPM demandera d'étendre la durée de la période réservée aux observations du public.

Suivi : Présidente du CCPM

Comment les communications entre le Conseil et le CCPM peuvent-elles être améliorées?

Encore une fois, le CCPM rappellera aux représentants suppléants que le retard à répondre aux avis et aux lettres du Comité soulève un problème. Le CCPM ne peut travailler efficacement et

planifier ses activités lorsque des mois s'écoulent avant qu'il ne reçoive un simple accusé de réception. Il ne peut pas non plus tenir des discussions constructives et prospectives lorsque ses avis semblent être ignorés. Les membres du CCPM sont des bénévoles qui ne se réunissent que trois ou quatre fois par année. Il convient toutefois de mentionner un point positif : le Secrétariat a convenu de travailler avec le CCPM dès le début du cycle de planification de ses activités. Au cours de l'été, un groupe de travail du Comité tiendra, avec des membres du personnel du Secrétariat, une réunion portant sur le plan opérationnel pour 2005 à 2007; il aura alors l'occasion de formuler des avis stratégiques au sujet des priorités du programme, notamment.

Suivi : Groupe de travail du CCPM

Renforcement des capacités et participation des peuples autochtones

Le CCPM rappellera aux représentants suppléants la valeur de cette initiative, les mises en garde déjà formulées et les propositions préliminaires abordées plus tôt. Il profitera de l'occasion pour souligner qu'il est important que le rapport sur le maïs et la biodiversité fasse l'objet de discussions au cours de la séance du Conseil et qu'il reflète les dimensions culturelles du maïs dont on a fait état au cours du Symposium.

Articles 14 et 15 et application de la résolution du Conseil n° 00-09

Comme convenu plus tôt, le CCPM rappellera aux représentants suppléants qu'il n'a toujours pas reçu de réponse à son avis sur l'examen de l'application de la résolution du Conseil n° 00-09. Il les informera également de la décision qu'il a prise d'examiner la question d'un apparent conflit d'intérêts.

Questions administratives

a) Nomination et rotation des membres du CCPM au sein des groupes de travail

Communications
Mmes Ann Bourget, Patricia McDonald et Laura Silvan

Articles 14 et 15
Mme Merrell-Ann Phare, qui remplace Mme Donna Tingley.

Participation du secteur privé
Mme Patricia Clarey, M. Carlos Sandoval et un nouveau membre canadien qui n'est pas encore nommé

Maïs et biodiversité
M. Dan Christmas, qui remplace Mme Merrell-Ann Phare

Renforcement des capacités et participation des peuples autochtones
Le groupe de travail sur les peuples autochtones se chargera également de l'initiative sur le renforcement des capacités.

b) Prochaines réunions du CCPM

Session n° 04-02 Du 21 au 23 juin 2004, Puebla, Mexique. Session ordinaire du CCPM, tenue parallèlement à la session ordinaire du Conseil, et atelier public du CCPM sur les orientations futures de l'application de l'ANACDE

Session n° 04-03 Automne 2004 (dates et endroit à confirmer), Montréal, Canada. Session ordinaire du CCPM parallèlement à une réunion de la CCE sur les énergies renouvelables

Commentaires des observateurs

La présidente du CCPM invite les observateurs à formuler des commentaires.

- Il n'existe pas de communication entre les collectivités. La participation au Symposium d'hier n'est pas le résultat des efforts de la CCE. Nous nous sommes plutôt organisés en fonction de ce thème très important. Le maïs n'est pas un produit : il est notre vie.
- Au Mexique, presque personne n'est au courant des activités de la CCE.
- Ce qui est une petite somme d'argent pour vous (les 73 800 $CAN affectés au renforcement des capacités) est énorme pour nous. Regardez le budget consacré à ces réunions qui se tiennent dans de beaux hôtels et aux déplacements des participants.
- On impute aux travailleurs migrants le transport des transgènes présents dans les semences de maïs, mais ce sont eux qui sont le plus touchés par les organismes génétiquement modifiés.
- Il faut empêcher le gouvernement mexicain d'importer des transgènes. Il le fait. Nous n'avons pas besoin d'attendre la publication d'un rapport. Aux États-Unis, les deux tiers du maïs sont contaminés. Comme des bombes chimiques. Les travailleurs migrants ne sont pas en cause. C'est le gouvernement et nous n'avons pas besoin d'un budget quelconque pour mettre fin à cette situation.
- Tout ce que j'entends, c'est « argent », « ébauche », « budget », « à long terme », « entreprises commerciales », « industrie » – personne ne mentionne notre santé et l'environnement. De quoi parle-t-on exactement?
- Nous demandons au CCPM de prendre fermement position. Qu'il s'adresse à la CCE et non au Groupe consultatif. Une lettre ne suffit pas. Il faut appliquer le principe de précaution afin de protéger le Mexique et sa population. Le document sur le maïs sera le premier rapport trinational exhaustif. Il faut en parler au cours de la séance publique qui se tiendra lors de la réunion du Conseil. Des gens sont venus ici hier parce que le sujet les intéressait. Nous serons là à Puebla!
- Nous faisons partie des signataires de la pétition. Nous connaissons maintenant la composition du Groupe consultatif. Il est dominé par des membres de l'industrie. Il compte un seul représentant autochtone qui parle en notre nom et il est très difficile, pour lui, de tenir tête aux autres membres. Notre crainte, c'est que les recommandations ne soient déjà prédéterminées. Nous sommes profondément déçus. Nous sommes venus ici de bonne foi pour participer à un dialogue et nous constatons que nous parlons avec des gens dont l'opinion est déjà arrêtée. Des gens sont chassés de leurs terres. Vous ne pouvez pas venir dans mon pays et me dire pendant combien de temps je peux prendre la parole. Nous avons consulté toutes nos collectivités et nous sommes venus vous dire ces choses dans l'espoir que vous nous écouterez. Rendez-vous compte du travail que nous

avons accompli pour assurer notre présence ici. Regardez les gens avec lesquels vous faites affaire.

- Le message qu'a livré hier le membre autochtone du Groupe consultatif m'inquiète. Il a dit que le secteur industriel n'était pas représenté. Ce secteur était présent. Qu'il ait choisi de ne pas participer aux délibérations ne signifie pas qu'il était absent. J'exhorte le CCPM de faire entendre sa voix.
- Je veux que l'on fasse preuve de sensibilité à l'égard des gens qui sont vulnérables, je veux que l'on reconnaisse leur vulnérabilité. La science n'est pas tout. Ce sont les gens qui prennent des risques, mais les bénéfices reviennent à l'industrie et aux gouvernements. On n'a pas reconnu cet état de fait hier. Ce n'est pas juste. Nous devrions pouvoir nous fier au CCPM pour qu'il fasse savoir à l'industrie et aux gouvernements ce que nous vivons. Pensez au bien-être des gens, pas seulement à l'argent. Tout ce processus est régi par l'argent. Tenez compte des collectivités autochtones. Consacrez plus de temps aux communications, améliorez-les. Utilisez davantage de moyens pour nous renseigner sur votre travail, pour nous dire comment mieux communiquer avec vous. Au moins vous, les membres du CCPM, devez être sensibles à notre point de vue.
- La biodiversité est un but fixé par la science et la technologie [*sic*]. On n'entend plus la voix du public. Nous devons pouvoir compter sur un approvisionnement à la fois sûr et nourrissant.
- Voici une suggestion à l'intention du CCPM : après dix ans d'existence, le Comité est-il certain, devant un problème crucial, que les mécanismes de consultation sont adéquats? Les scientifiques ne sont pas les seuls à avoir le dernier mot, et les gouvernements ne devraient pas non plus avoir le dernier mot. Nous ne pouvons pas oublier qui nous sommes. Lorsque nous analysons les risques, nous devons également tenir compte des pratiques culturelles. Si les agriculteurs continuent d'échanger des semences, les résultats peuvent être désastreux : une catastrophe biologique et culturelle dans toute la Méso-Amérique. Recommandez que l'on mette fin aux exportations de maïs vers le Mexique. Ce n'est pas au seul gouvernement mexicain de décider de mettre fin aux importations de maïs – les exportations doivent cesser également. Gens du Canada et des États-Unis, mangez le maïs que vous cultivez et laissez-nous en paix!
- Je tiens à souligner que le CCPM peut faire ses propres recommandations au Conseil. Hier, nous avons entendu toutes sortes d'opinions qui concernaient au Conseil. À tout le moins, le CCPM a la responsabilité de faire connaître la force de l'opposition à l'usage de semences transgéniques. Deux mondes s'affrontent, mais un affrontement s'observe à l'intérieur du monde occidental lui-même. Un doute scientifique important entoure le maïs transgénique. On nous a dit que ses avantages étaient comme du bonbon, mais le fondement empirique est quasi absent. J'espère que le CCPM ne se défilera pas devant ce conflit.
- J'aimerais formuler une demande connexe aux arguments scientifiques avancés hier afin que vous puissiez formuler une recommandation à l'intention de la CCE. Je m'inquiète du fait que l'on considère comme valables des arguments scientifiques non fondés. Ceux-ci favorisent les intérêts du secteur privé et les aspects financiers de la question. Je me préoccupe aussi de ce que de nombreux scientifiques ayant effectué d'importants travaux aient été renvoyés des centres de recherches qui les employaient. Au Mexique, les exemples de telles situations sont trop nombreux. Je tiens à faire la mise en garde suivante : la communauté scientifique prétend avoir en main tous les arguments voulus. Mais les collectivités autochtones ont mis au point, depuis 9 000 ans, des pratiques qui ne présentent aucun danger. Au cours des dix dernières années, les sociétés commerciales

> ont mis nos vies en danger. Aidez-nous à transmettre nos connaissances. Dotez les collectivités autochtones des ressources dont elles ont besoin. Nous sommes les gardiens de nombreux organismes vivants. Nous ne sommes pas les propriétaires des gènes d'une plante en particulier. Comment quelqu'un peut-il affirmer être le propriétaire d'un organisme vivant? D'un point de vue éthique, cela soulève d'énormes préoccupations. Enfin, j'aimerais mentionner, en rapport avec cette question, qu'il est difficile d'en arriver à une conclusion au sein des collectivités autochtones, car les traditions diffèrent de l'une à l'autre. Nous tenons des assemblées afin de connaître l'opinion de tous. Personne ne peut affirmer qu'une opinion est entièrement représentative de toutes les opinions. Je sais que le CCPM ne prend pas de décision, mais il peut recommander au gouvernement mexicain de mettre fin à ses importations de maïs transgénique. Le ministère de l'Agriculture a été le premier à nier l'existence du problème.

C'est avec grand regret que la présidente du CCPM doit mettre fin à la période de commentaires, laquelle a déjà excédé de deux heures le temps prévu. Elle remercie chaleureusement les participants et leur donne l'assurance que le CCPM a été attentif aux messages que les intervenants ont transmis avec autant de passion.

Mme Tingley remercie le personnel et les interprètes avant de lever la séance.

Rédigé par Lorraine Brooke

Adopté par les membres du CCPM le 19 avril 2004

ANNEXE A

DISTRIBUTION : Générale
J/04-01/AGEN
ORIGINAL: Anglais

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Session du Comité consultatif public mixte n° 04-01

12 mars 2004

Hôtel Victoria
Lomas del Fortin No. 1
Oaxaca, Mexique 68070
Tél. : 011 529 51 52633 • Téléc. : 011 529 51 52411
http://www.hotel-victoria-oaxaca.com/

Ordre du jour provisoire

9 h 00 à 9 h 10	Mot de bienvenue et aperçu des points à l'ordre du jour par la présidente du CCPM, Mme Donna Tingley* – Adoption de l'ordre du jour provisoire
9 h 10 à 9 h 30	Compte rendu du Secrétariat de la CCE et période de questions
9 h 30 à 9 h 45	Compte rendu des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux*
9 h 45 à 10 h 30	Discussion, par les membres du CCPM, d'un avis éventuel au Conseil sur l'élaboration d'un plan stratégique sur les enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord*
10 h 30 à 10 h 45	Pause
10 h 45 à 11 h 15	Discussion sur la séance à huis clos avec des représentants suppléants*
11 h 15 à 12 h 15	Suivi du CCPM* a) Symposium sur le maïs et la biodiversité b) Examen des réponses du Conseil aux avis et lettres du CCPM c) Articles 14 et 15 : suite de l'analyse d) Plan opérationnel de la CCE : Renforcement des capacités e) Séance ordinaire du Conseil de juin 2004 f) Plan de communication du CCPM
12 h 15 à 12 h 20	Questions administratives* a) Nomination et rotation des membres du CCPM au sein des groupes de travail b) Prochaines réunions du CCPM
12 h 20 à 12 h 30	Commentaires des observateurs
12 h 30	Levée de la séance

* Séance ouverte au public à titre d'observateur.

ANNEXE B

DISTRIBUTION: General
J/04-01/AGEN

ORIGINAL: English

Comisión para la Cooperación Ambiental de América del Norte
Sesión ordinaria del Comité Consultivo Público Conjunto 04-01

Commission for Environmental Cooperation of North America
Joint Public Advisory Committee Regular Session 04-01

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord
Session du Comité consultatif public mixte no 04-01

12 de marzo de 2004 / 12 March 2004 / 12 mars 2004

Hotel Victoria
Lomas del Fortin No.
Oaxaca, Mexico 68070
Phone: 011 529 51 52633 • Fax: 011 529 51 52411
http://www.hotel-victoria-oaxaca.com/

participants list / lista de participantes / liste de participants

Aquino Mondragon, Alfonso
Director
FIDAARC
Privada de los Pinos # 5
Oaxaca, Oaxaca 68050
Mexico
Tel: 52 951 04 4084

Barrios Pérez, Alejandra
Coordinador de Analisis de Riesgo y Bioseguridad
Comisión Nacional para el Conocimiento y uso de la Biodiversidad
Liga Periferico – Insurgentes Sur 4903, 3er piso Col. Parques del Pedregal
México, D. F. 14010
México
Tel: 52 555 282 9175
Fax: 52 555 282 9185
e-mail: abarrios@xolo.conabio.gob.mx

Brooke, Lorraine
Consultant
3745, St-Jacques West, Suite 220
Montreal, Quebec H4C 1H3
Canada
Tel: 514 934 1218
Fax: 514 937 5114
e-mail: lbrooke@strata360.com

Caballero B., Heidy
Emiliano Zapata #10
Xoxocolán
Oaxaca, Oaxaca
México
Heidi@hotmail.com

Cinq-Mars, Jean
President
Wildlife Habitat Canada
1750 Courtwood Cres. Suite 310
Ottawa, Ontario K2C 2B5
Canada
Tel: 613 722 2080 x 224
Fax: 613 722 3318
e-mail: jcinq-mars@wltc.org

Cruz Apolonio, Gelacia
Citizen
Colectivo Recicla
Cosijaeza # 212, Barrio Jalatlaco
Oaxaca, Oaxaca 68000
Mexico
Tel: 52 951 503 0155

de Ita, Ana
Investigadora Titular
Red Interamericana Agricultura y Democracia (RIAD)
Vito Alessio Robles No. 76. Col. Florida
México, DF, 01030
México
Tel: 52 555 661 1925
Fax: 52 555 661 5398
e-mail: anadeita@laneta.apc.org

DeMarco, Jerry
Managing Lawyer
Sierra Legal Defence Fund
30 St. Patrick Street, Suite 900
Toronto, Ontario M5T 3A3
Canada
Tel: 416 368 7533 x 29
Fax: 416 363 2746
e-mail: bear@sierralegal.org

Diaz Bautista, Eutimio
Autoridad Huichol
San Sebastian, Jalisco
Mexico
Tel: 52 333 464 8910

Díaz González, Tonatiuh
Coordinador de Comunicación y Participación
Ojo de Agua Comunicción S.C.
Pensamientos 1005 Col. Reforma
Oaxaca, Oaxaca
México
Tel: 52 951 515 3264
Fax: 52 951 515 3264
e-mail: Palitroches@hotmail.com

Dominguez Cortes, Adriana
Corresponsal
Maussan Producciones
Basilio Bdello No. 40 Colonia Tabacalera
México, D.F. 06030
Mexico
Tel: 52 555 228 9977
e-mail: ninax77@hotmail.com; ninax73@hotmail.com

Gallagher, Tim
Analyste principal des politiques
Environnement Canada
Direction du commerce et de l'environnement
10 Wellington Street
Gatineau, Québec
Canada
K1A 0H3
Tel: 819 953-6073
Téléc: 819 997-0709

García Hernández, José Pablo
Apoyo en Manejo Fondo de Semillas Maiz
Proyecto de Desarrollo Rural Integral
Vicente Guerrero A.C.
Ave. Juárez s/n N
Nancamilpa, Tlaxcala 90280
México
e-mail: gvguerrero@laneta.apc.org

González, Aldo
Coordinador del Area de Derechos Indígenas
Unión de Organizaciones de la Sierra Juárez,Oaxaca, Sociedad Civil
Domicilio Conocido
Guelatao de Juárez, Oaxaca, 68770
México
Tel: 52 951 553 6018
Fax: 52 951 553 6018
e-mail: unosjosc@prodigy.net.mx

Gonzalez Viadas, Eduardo
Camarografo
Planeta Azul
Paseo de la Reforma No 23-A
México, D.F. 06040
Mexico
Tel: 525 228 8935
e-mail: eduardoviadas@yahoo.com.mx

Gruner, Sheila
Community Resource Stewarship Coordinator
Falls Brook Centre
125 South Knolwesville Road
Knowlesville, New Brunswick
E7L 1B1
Canada
Tel: 506 375 4310
Fax: 506 375 4221
e-mail: sheila@fallsbrookcentre.ca

Hanak, Daryl
International Trade Counsel
Alberta International & Intergovernmental Relations
12th Floor, Commerce Place 10155
102 Street
Edmonton, Alberta T5J 4G8
Canada
Tel: 780 422 1339
Fax : 780 427 0699
e-mail: daryl.hanak@gov.ab.ca

Hernandez López, Luis
Presidente
Movimiento Ambientalista Ecologista Mexicano, Region Sureste
Cond. Zacnicté Av. Bonampak esq Cielo
SM4 Int C-4
Cancún, Quintana Roo 77500
México
Tel: 52 998 884 1909
e-mail : memsureste@prodigy.net.mx

Hernandez Montaño, Gil
Coordinador de area tecnica
Michiza Yeni-Navan
Libertad # 1, San Francisco Tuxtla
Oaxaca, Oaxaca
Mexico
Tel: 011 951 517 5322

Kahn, Elena
Presidenta
Asociación Ambientalista
Guerreros Verdes A.C.
Campos Eliseos 400 - 601, Col. Polanco
México, D. F. 11560
México
Tel: 52 555 281 01800
Fax: 52 555 282 2320
e-mail: kahnela@hotmail.com

Laquerre, Patrice
Affaires étrangères et Commerce international
Section du droit de l'environnement
125, promenade Sussex
Ottawa, Ontario K1A 0G2
Canada
Tel: 613 992 1990
Téléc: 613 992 6483

Littlefield, Lisa
Policy Advisor
Governement of Canada
Departement of Environment
10 Wellington, 23rd floor
Gatineau, Québec K1A 0H3
Tel: 819 997 0727
Fax: 819 997 0199
e-mail: lisa.littlefield@ec.gc.ca

Lopez, Erika
Jefe
Unidad cooperación y financiamiento
Comisión Nacional Forestal
Periférico Pte. o/n Col. San Juan Ocotan
Zapopan, Jalisco 44340
México
Tel: 33 377 77047
Fax: 33 377 77088
e-mail: elopez@conafor.gob.mx

Mahfood, Stephen
Director
Missouri Department of Natural Resources
P.O.Box 176 - 205 Jefferson St.
Jefferson, Missouri , 65048
USA
Tel: 573 751 4732
Fax: 573 751 7627
e-mail: steve.mahfood@dnr.mo.gov

Márquez Ramos, Juan
Michiza Yeni-Navan
Libertad # 1, San Francisco Tuxtla
Oaxaca, Oaxaca
Mexico
Tel: 951 517 5322

Mendoza, Angel
Director General
Asociación Nacional y de Apoyo Comunitario
Hidalgo Norte 101
Juxtlahuaca, Oaxaca
México
Tel: 52 953 554 0013
e-mail: nicanmx@yahoo.com

Mendoza García, Victor
Desarrollo económico
Mártires de Chicago 117, Unidad
FOVISSSTE, Altos
Oaxaca, Oaxaca 68000
México
Tel: 951 5158852
e-mail: iniyoo_tiu@hotmail.com

Mérida, Mario E.
Science Officer
Office of Environment, Science and
Technology Affairs
U. S. Embassy - Mexico City
Paseo de la Reforma No. 305
México, D. F. 06500
México
Tel: 52 555 080 2641
Fax: 52 555 080 2373
e-mail : meridame@state.gov

Mezzalama, Monica
Head of Seed Health Unit
CIMMYT International
Km. 45 Carretera Mexico
Veracruz El Batan
Texcoco, Estado de Mexico 56130
México
Tel: 52 555 804 2004
Fax: 52 555 804 7558
e-mail: mmezzalama@cgiar.org

Ortega Paczka, Rafael
Profesor investigador
Universidad Autonoma de Chapingo
Conocido, Chapingo
Chapingo, Mexico 56230
Mexico
Tel: 52 595 952 1559
e-mail: paczka@taurus1.chapingo.mx

Peña Hernandez, Cirilo
Farmer and Educator
San Pedro de Comitancillo
Oaxaca, Oaxaca
México
Tel: 805 893 7502
Fax: 805 893 8686
e-mail: soleri@es.ucsb.edu

Perras, Jean
Président
Comité Consultatif Canadien
3, Chemin des Castors
Chelsea, Québec J9B 1B8
Canada
Tel: 819 827 1124
Téléc: 819 827 4594
e-mail: leblanc.perras@videotron.ca

Peregrina, Karla
Coordinadora Editorial
Amigos de Sian Ka'an, A. C.
Crepusculo 18
Esquina Amanecer SM 44
M13 Residencial Alborada
Cancún, Quintana Roo 77506
México
Tel: 52 998 880 6024
Fax: 52 998 880 6024
e-mail: karlapo@hotmail.com

Pérez Salas, Rubí
Miembro del Consejo
Asociación Ambientalista
Guerreros Verdes A.C.
Campos Eliseos 400-601, Col. Polanco
México, D. F. 11560
México
Tel: 555 281 01800
Fax: 555 282 2320
e-mail: kahnela@hotmail.com

Piña Espallargas, Ignacio
Subdelegado de gestion
SEMARNAT – Oaxaca
Sabinos No. 402 Col. Reforma
Oaxaca, Oaxaca 68050
México
Tel: 52 951 512 9601
Fax: 52 951 512 9634
e-mail: ipina@semarnat.gob.mx

Pineda Osorno, Juan
Apoyo
Vicente Guerrero A.C.
Av. Juárez No. 510
Nanacamilpa, Tlaxcala 90280
México
Tel: 52 748 766 0285
e-mail: gvguerrero@laneta.apc.org

Ramírez Ramírez, Adrian
Presidente
Grupo Alternativa para la Conservación de los Recursos Naturales A. C.
Col. Cuauhtemoc
Matías Romero, Oaxaca 70322
México
Tel: 52 972 720 5041
Fax: 52 972 720 5041
e-mail: selvatropical@prodigy.net.mx

Salzman, George
University of Massachusetts, Boston
Callejon del Carmen 108-B
Oaxaca, Oaxaca 68070
Mexico
Tel: 52 951 514 8242
e-mail: george.salzman@umb.edu

Sanchez, Antonio
Jefe del Departamento de Recursos Naturales y Vida Silvestre
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales
Delegación el estado de Oaxaca
Sabinos No. 402, Col. Reforma
Oaxaca, Oaxaca 68050
México
Tel: 951 512 9626
Fax: 951 512 9634
e-mail: ansanchez@semarnat.gob.mx

Shariff, Nashina
Associate Director
The Toxics Watch Society of Alberta
1-6328 A - 104 St. N.W.
Edmonton, Alberta T6H 2K9
Canada
Tel: 780 439 1912
Fax: 780 433 3792
e-mail: nashina@telusplanet.net

Lilia Torrentera
Directora
Radio Universidad de Oaxaca
Calle 21 de marzo s/n CiudadUniversitaria
Oaxaca 068311
México
Tel: 951 511 1059
e-mail: liliatorrentera@yahoo.com.mx

Turrent-Fernández, Antonio
Investigador
Instituto Nacional de Investigaciones Forestales y Agropecuarias
Km 16.5 Carretera México-Lechería.
Texcoco, Estado de México
México
Tel: 52 595 954 2877
Fax: 52 595 954 6235
e-mail: aturrent@att.net.mx

Joint Public Advisory Comittee
Comité Consultivo Público Conjunto
Comité consultatif public mixte

CANADA

Christmas, Daniel
Senior Advisor
Membertou Band Council
111, Membertou Street
Membertou, Nova Scotia B1S 2M9
Tel: 902 564 6466 Ext. 228
Fax: 902 539-6645
e-mail: danchristmas@membertou.ca

Phare, Merrell-Ann
Executive Director / Legal Counsel
Centre for Indigenous Environmental Ressources
3rd Floor, 245 McDermot Ave.
Winnipeg, Manitoba R3B 0S6
Canada
Tel: 204 956 0660
Fax: 204 956 1895
maphare@ cier.ca

Tingley, Donna
Executive Director
Clean Air Strategic Alliance
10035, 108 Street NW, Floor 10
Edmonton, Alberta T5J 3E1
Canada
Tel: 780 427 9793
Fax: 780 422 3127
e-mail: dtingley@casahome.org
JPAC Chair for 2004

MEXICO

Alanís-Ortega, Gustavo
Presidente
Centro Mexicano de Derecho Ambiental
Alixco No. 138
Col. Condesa - Atlixco
México, DF 06140
México
Tel: 52 555 286 3323
Fax: 525 55 211 2593
e-mail: galanis@cemda.org.mx

Bastida-Muñoz, Mindahi Crescencio
Presidente
Consejo Mexicano para el Desarrollo Sustentable
Lázaro Cárdenas Norte No. 125, San Pedro Tultepec
Lerma, Estado de México 52030
México
Tel. y Fax: 527 28 282 0469
e-mail: mindahi@prodigy.net.mx

Correa, Adriana Nelly
Profesor Investigador
Centro de Calidad Ambiental - ITESM
Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada No. 2501 Sur
Monterrey, Nuevo León 64849
México
Tel: 52 818 328 4032
Fax: 528 18 359 6280
e-mail: ancs@itesm.mx

Sandoval, Carlos
Presidente
Consejo Nacional de Industriales Ecologistas
Gabriel Mancera No. 1141
Col. del Valle
México, DF 03100
México
Tel: 52 555 559 1915
Fax: 525 55 575 2337
e-mail: ecologia@conieco.com.mx

Silvan, Laura
Directora
Proyecto Fronterizo de Educación Ambiental
Paseo Estrella del Mar No. 1025 - 2A
Sección Coronado
Playas de Tijuana, Baja California 22200
México
Tel: 52 664 630 0590
Fax: 526 64 630 05 90
e-mail: laurie@proyectofronterizo.org.mx

USA

Clarey, Patricia
Chief of Staff
Office of Governor Schwarzenegger
State Capitol
Sacramento, California 95814
Tel: 916 445 5106
Fax: 916 323 9111
e-mail: Pat.Clarey@gov.ca.gov

Desai, Dinkerrai
Environmental Coordinator
U.S. Army Material Command
Forth Monmouth
New Jersey 07703
USA
Tel: 732 532 1475
Fax: 732 532 6263
e-mail: desai@mail1.monmouth.army.mil

Duran, Arturo
Commissioner
International Boundary and Water Commission
United States Section
4171 North Mesa, Suite C-100
El Paso, Texas 79902-1441
Phone: 1 800 262 8857
e-mail: arturoduran@ibwc.state.gov

Gardner, Jane
Manager and Counsel
Remediation Programs
Corporate Environmental Programs
General Electric Company
3135 Easton Turnpike
Fairfield, Connecticut 06431
Tel: 203 373 2932
Fax: 203 373 2683
e-mail: Jane.gardner@corporate.ge.com

McDonald, Patricia
Consultant
4420 Berry Drive #3822
Wilson, Wyomming 83014
USA
Tel: 307 734 2758
Fax: 307 734 2758
e-mail: pattyamcdonald@earthlink.ne

Commission for Environmental Cooperation
Comisión para la Cooperación Ambiental
Commission de coopération environnementale

Garver, Geoffrey
Director
Submissions on Enforcement Matters Unit
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4332
e-mail: ggarver@ccemtl.org

Kennedy, William
Executive Director
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4317
e-mail: wkennedy@ccemtl.org

Morin, Jocelyne
JPAC Assistant
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4366
e-mail: jmorin@ccemtl.org

Pepin, Manon
JPAC Liaison Officer / NAFEC Supervisor
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4305
e-mail: mpepin@ccemtl.org

Wright, Doug
Director of Programs
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4320
e-mail: dwright@ccemtl.org